



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1554

Fondation Claude Martin - Présentation du Budget Primitif 2022

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1554 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par son legs le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création d'une institution pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des arts et métiers, dite « La Martinière ».

De ce fait, il appartient au Conseil municipal d'examiner les documents budgétaires de la fondation et d'émettre un avis avant leur transmission à Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat dans le Département.

Le Budget Primitif 2022 accompagné du rapport et de la délibération sur ce Budget Primitif 2022, approuvé par la fondation Claude Martin doivent être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Les principales masses budgétaires du Budget Primitif 2022 se décomposent comme suit :

Budget Primitif 2022

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	971 500,00 €	971 500,00 €
	+	+
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
Total de la section de fonctionnement	971 500,00 €	971 500,00 €
Crédits d'investissement votés	235 635,23 €	235 635,23 €
	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (001)	0,00 € (si déficit)	0,00 € (si excédent)
	=	=
Total de la section d'investissement	235 635,23 €	235 635,23 €
Total cumulé	1 207 135,23 €	1 207 135,23 €

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2022 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M57 ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

Le Budget Primitif pour l'exercice 2022 de la fondation Claude Martin est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET